



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du Lundi 18 janvier 2021

18 h 30 – Salle des fêtes



L'an deux mille vingt, le lundi 18 janvier 2021 à 18h30, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes (ruelle aux Grenouilles), à huis clos, en vertu de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, afin que les mesures d'hygiène, notamment la distanciation physique, puissent être respectées, sous la présidence de :

Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mmes Sylvie BEN ITHA, Christine GUILLETTE, Elisabeth KADI, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Brigitte RIVAL, MM. Bernard ANDRE, Frédéric DEVARREWAERE, Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN et Patrick MOIREAU.

POUVOIR : 0

ABSENTS NON EXCUSES : 0

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

Date de convocation : le 11 janvier 2021

Date d'affichage : le 20 janvier 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard ANDRE

ORDRE DU JOUR

A la demande de Mme le Maire, les membres du conseil donnent leur accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Modification délibération 2020-06/34 Donation Ricetti/commune de Marolles
- Contrat pour la mise à jour du site internet

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

2 - Délibération N° 2021-01/01 : MAPA travaux de voirie – renforcement de la route du Gril – Choix de l'entreprise

Madame le Maire présente le procès-verbal des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres (sous forme MAPA) pour les travaux de renforcement de la route du Gril : 6 offres ont été reçues, la mieux-disante (2 critères : prix et valeur technique) étant celle de la société WIAME VRD pour un montant de 40 698,00 € HT (sur une estimation initiale de 58 500 € ht). Pour rappel, une subvention dans le cadre du FER 2020 a été accordée à hauteur de 45 % (honoraires MOE inclus).

Et propose donc de retenir l'offre de la société WIAME VRD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ARTICLE 1 : accepte l'offre de la société WIAME VRD d'un montant de 40 698,00 € ht,

ARTICLE 2 : donne toute latitude à Madame le Maire pour signer les documents du marché (AE, DE, PB etc) et lancer les travaux dans les meilleurs délais.

3 - Délibération N° 2021-01/02 : Cts RICETTI/Commune de Marolles-en-Brie Annulation et remplacement délibération no. 2020-06/34

Sur conseil de Me Stéphane GRAELING (par courrier en date du 14/04/2021),

Et après délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **annule** la délibération no. 2020-06/34 du 15/06/2020 (donation Cts RICETTI/Commune de Marolles) et la **remplace comme suit** :
- **accepte** la cession à titre gratuit des parcelles C n°1063 et ZE no. 125 appartenant aux Cts RICETTI,
- **accepte** de prendre en charge les frais et honoraires relatifs à cette cession à titre gratuit,
- **donne** toute latitude à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

4 - Délibération N° 2021-01/03 : Contrat pour la mise à jour du site internet

Madame le Maire propose de sous-traiter la publication des informations à faire paraître sur le site internet de la commune à la société ANEOL pour un forfait annuel de 5 heures pour un montant de 450 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de « contrat de webmastering » de la société ANEOL pour un forfait annuel de 5 heures pour un montant de 450 € TTC.
- **Autorise** Madame le Maire signer le contrat avec la société ANEOL.

Divers

- Entretien espaces verts de la commune : plusieurs devis vont être demandés auprès de différentes entreprises. Une visite de la commune est prévue le 6 février.
- Remplacement plaque regard rue Courte Soupe à prévoir.
- Intersection route du Gril /Bois St Georges : à modifier afin de permettre la manœuvre du bus.
- Containers enterrés : prévoir semelle béton ou autre.
- Taille tilleuls place de l'Eglise : prévoir une modification de la taille afin d'aboutir à un rideau permettant d'éviter la taille en « tête de chat ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 heures 30 minutes .



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.